

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 13 FEVRIER 2025

Nombre de membres :

 En exercice : 59
 Présents : 37
 Pouvoirs : 12
 Votants : 46

Date de convocation et d'affichage :

7 février 2025

Numéro :

D20250213_28

Objet :

Convention avec le Département de l'Ain et la commune de Villars-les-Dombes en vue d'une participation aux travaux d'aménagement du carrefour d'accès au Parc des Oiseaux sur la partie cyclable

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 février, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel de Rencontre à Châtillon-la-Palud, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET		x	A. CHEVALIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	L. COMTET
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Denis	PROST	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER		x	C. MONIER
	Rachel	RIONET		x	JP. GRANGE
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER		x	D. BOULON
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	L. LOREAU
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	C. CURNILLON
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	S. PERI
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Considérant que la Région Auvergne - Rhône-Alpes, Autorité Organisatrice de la Mobilité sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes, a signé, le 5 mai 2022, une convention de délégation de compétence avec la Communauté de Communes de la Dombes, lui déléguant notamment la compétence « mobilités actives ».

Considérant le projet de convention tripartite entre le Département de l'Ain, la Communauté de Communes de la Dombes et la Commune de Villars-les-Dombes pour la réalisation de travaux d'aménagement du carrefour d'accès au Parc des Oiseaux. Le Département de l'Ain a souhaité réaliser des travaux au droit du carrefour d'accès au Parc des Oiseaux sur la RD 1083 à Villars-les-Dombes. Ces travaux prévoient la sécurisation du carrefour, la remise en état du mode doux existant le long de la RD 1083, ainsi que l'adaptation de la traversée piétonne existante.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération d'investissement sera assurée par le Département de l'Ain.

Le détail des travaux d'aménagement prévus est le suivant :

- La modification du carrefour de la RD 1083 avec la suppression de la voie lente du créneau de dépassement, la reprise de la chaussée, la création d'un merlon anti-stationnement côté Ouest. Ces aménagements, dont le montant est estimé à 281 277,50 € HT, seront pris en charge par le Département.
- L'adaptation de la traversée piétonne existante en entrée d'agglomération, qui prévoit l'abaissement des trottoirs au niveau du passage piéton et le maintien de la traversée en deux temps pour les cyclistes et les piétons en conservant l'îlot central. Il est également prévu la réalisation d'une résine limitée à la largeur de la traversée et un abaissé de trottoir permettant d'anticiper l'arrivée de la liaison modes doux en provenance de la gare de Villars-les-Dombes. Ces travaux au niveau de la traversée, dont le montant est estimé à 15 351 € HT, seront pris en charge par la Commune de Villars-les-Dombes.
- La réfection du mode doux existant, le long de la RD 1083 entre le Parc des Oiseaux et le raccordement sur le trottoir existant à l'entrée Sud de Villars-les-Dombes. Le cheminement sera recalibré à 3 mètres en dehors des zones où la présence de platanes limite naturellement la largeur. Cet aménagement sera traité avec une surface en sablé.

Le Département de l'Ain propose à la Communauté de Communes de la Dombes de participer au financement de ce mode doux dans le cadre de la délégation de compétences de la Région Auvergne - Rhône-Alpes sur les mobilités actives. Le coût de cette opération s'élève à 9 525 € HT.

Cette portion d'aménagement cyclable apparaît dans le programme d'aménagement des boucles cyclables loisirs, résultant du groupement de commandes porté par la Communauté de Communes de la Dombes et cinq autres EPCI voisins. La boucle, au départ de la gare de Villars-les-Dombes, comprend une antenne jusqu'au Parc des Oiseaux, empruntant l'aménagement projeté.

La clé de répartition proposée dans la convention est donc la suivante :

Département de l'Ain	Modification du carrefour	281 277,50 € HT
Communauté de Communes de la Dombes	Réfection du mode doux existant	9 525 € HT
Commune de Villars les Dombes	Création d'une traversée modes doux	15 351 € HT
Montant total des travaux		306 153,50 € HT

La convention prévoit que la Commune de Villars-les-Dombes assumera les charges d'entretien et de fonctionnement de l'aménagement liées à la voie mode doux, les charges liées au fauchage sous la glissière existante, ainsi que de l'accotement situé côté voie mode doux.

La Communauté de Communes de la Dombes assurera les charges de gros entretien liées à la voie mode doux et notamment les travaux de reprise du revêtement, nécessitant l'intervention d'une entreprise spécialisée.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De valider la participation financière de la Communauté de Communes de la Dombes aux travaux d'aménagement du carrefour d'accès au Parc des oiseaux, pour la réfection du cheminement modes doux existant le long de la RD 1083, à hauteur de 9 525 € HT (11 430 € TTC),
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention correspondante avec le Département de l'Ain et la Commune de Villars-les-Dombes, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 46 voix pour et 3 abstentions :

- **De valider** la participation financière de la Communauté de Communes de la Dombes aux travaux d'aménagement du carrefour d'accès au Parc des oiseaux, pour la réfection du cheminement modes doux existant le long de la RD 1083, à hauteur de 9 525 € HT (11 430 € TTC),
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer la convention correspondante avec le Département de l'Ain et la Commune de Villars-les-Dombes, jointe à la présente délibération, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 13 février 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

